

Délibération du Comité

Assemblée générale du 16 décembre 2024

Date de convocation : 5 décembre 2024

Date d'affichage : 5 décembre 2024

Membres	En exercice	143	Vote	Pour	88
	Présents	87		Contre	0
	Pouvoirs	1		Abstention	0
	Votants	88		Total	88

Objet : Budget Primitif de l'année 2025 - Budget principal

Jacques Jacquenet, Président du SICECO, présente aux membres du Comité le projet de Budget Primitif 2025 du Budget principal établi selon la nomenclature comptable M57.

La répartition des ouvertures de crédits par section est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 499 270 €	12 499 270 €
Investissement	14 260 300 €	14 260 300 €
Total	26 759 570 €	26 759 570 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à : 2 448 100 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Comité :

- ADOPTE le Budget Primitif du Budget principal de l'année 2025 ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente délibération.

Dijon, le 17 décembre 2024

Le Président du SICECO



Jacques Jacquenet
Jacques Jacquenet

AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20241219-3-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2024

Notification le : 19-12-2024

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification